

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 14 OCT. 2013

## Délibération 2013-169 du 24 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – Ch. LECTEZ – N. CARON

MM. J.F. LALY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. MARECHAL – J.P. DELEVOYE – Y. BONNERRE – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F. KOLASA – J.M. LETELLIER – V. GRANDIN – J. Ch. DERUE – Y. LEDIEU – X. LEROUX – H. COPIN – L. ANTINORI – D. BASSEUX – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – J. DESCAMPS – D. BEDU – Ch. HEMAR – I. LESAGE – L. GUISE – H. BASSEZ

M. J.F. LALY, absent et excusé, a été suppléé par Mme S. DUBOIS  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. R. PARSY  
M. J. Ch. DERUE, absent et excusé, a été suppléé par M. M. MARQUIS  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS  
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN,

**Objet :** CLE du SAGE de la SENSEE  
Désignation d'un représentant de la collectivité

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le territoire de l'Intercommunalité est éclaté sur quatre Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, compte tenu de sa situation géographique particulière sur le Plateau des Collines de l'Artois.

Monsieur le Président précise que la majeure partie du territoire située à l'Ouest et au Nord est intégrée dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée. La partie Est du territoire, quant à elle, est intégrée dans le SAGE de l'Escaut. La partie Sud se partage, pour quelques communes entre le SAGE de la Haute Somme et le SAGE de la Somme Aval.

Monsieur le Président donne lecture de l'arrêté préfectoral du 29 août 2013 désignant les représentants appelés à siéger dans la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée.

La collectivité est représentée par un représentant et vient se substituer à la Communauté de Communes du Sud Arrageois, suite à la fusion des territoires.

Monsieur le Président propose de désigner le représentant de la collectivité dans le SAGE de la Sensée.

Après en avoir délibéré, et vote à bulletins secrets, Monsieur Gérard DUE, est désigné, à l'unanimité, représentant de la Communauté de Communes du Sud Artois dans le CLE du SAGE de la Sensée.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

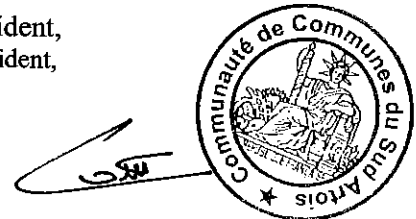
Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 24 septembre 2013 et transmission  
en Préfecture le 24 septembre 2013  
Pour le Président,  
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Pour le Président,  
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2013-169- 24/09/2013  
DEL CLE SAGE SENSEEI

